



Mylène : Une décision radicale

Les orientations prises à la hâte par l'administration pénitentiaire dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et la radicalisation questionnent les pratiques dans les SPIP.

Les personnels craignent le détournement de leur mission au mépris de leur déontologie en seule application de politiques publiques sécuritaires. Ils se posent légitimement la question de la place et des incidences du Renseignement dans leur suivi. Cette dérive sécuritaire s'inscrit dans un contexte plus général de restriction des libertés fondamentales.

Les libertés syndicales sont ainsi attaquées par la menace du recours aux sanctions disciplinaires visant à faire taire toute réflexion.

Ainsi après avoir exprimé ses questionnements et ses réserves à titre syndical dans un grand quotidien national, notre camarade Mylène se retrouve convoquée devant une commission de discipline à la DAP le mardi 13 décembre 2016.

En soutien à notre camarade et dans l'intérêt de l'ensemble des professionnels, la CGT EPI 59 appelle à la tenue d'AG le lundi 28 novembre 2016 dans les antennes, ainsi qu'à un rassemblement devant la DAP le mardi 13 décembre 2016.

Lille, le 14 novembre 2016